

ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT
RÉUNION D'INFORMATION

AVIS A LA POPULATION



L'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW), Avenue Gouverneur Bovesse, 96 à 5100 Namur (Jambes), a été mandaté par le Gouvernement Wallon pour l'étude et la mise en œuvre de la ligne du tram de Liège.

Les prochaines demandes de permis porteront sur la **mise en œuvre des extensions de la ligne de tram actuellement en chantier, respectivement entre Sclessin et Jemeppe, et entre Coronmeuse et Herstal Basse-Campagne (avec terminus provisoire à la Place Licourt).**

Le plan est disponible sur le site : <https://letram.be> dans l'onglet « actualité ».

Bien qu'il s'agisse de demandes distinctes, ces projets étant géographiquement et fonctionnellement liés, ils seront étudiés de manière conjointe dans le respect du Code de l'Environnement. Conformément à la législation en vigueur, ils feront l'objet d'une étude d'incidences sur l'environnement.

Dans le cadre des dispositions légales relatives à la participation du public en matière d'environnement, toute personne intéressée est invitée à la RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE qui sera organisée le mercredi 9 mars à 19h00 à la salle du hall omnisport La Préalée, rue Emile Muraille 158 à 4040 Herstal.

La réunion d'information a pour objet :

- 1) de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- 2) de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- 3) de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- 4) de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Compte-tenu des contraintes sanitaires en application, le nombre de personnes pouvant assister à la réunion sera limité par la jauge en vigueur au moment de la réunion.

La participation à la réunion pourra aussi se faire en ligne via une plateforme internet. Le lien vers la plateforme sera envoyé aux participants par mail 24h avant la réunion.

L'inscription à l'une ou l'autre formule est obligatoire à l'adresse suivante :

<https://forms.office.com/r/RQC5eRMet9>. Ce lien est également disponible sur le site www.letram.be

Toute personne peut, dans un délai de quinze jours à dater du jour de la tenue de la réunion précitée, émettre ses observations et suggestions destinées à la réalisation de l'étude d'incidences en les adressant par écrit avec ses nom et adresse au COLLEGE COMMUNAL (Place Jean Jaurès, 45 à 4040 Herstal). L'auteur d'observations ou de suggestions adresse également copie de son courrier à l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW), Avenue Gouverneur Bovesse, 96 à 5100 Namur (Jambes). Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de l'OTW : espacetram@letec.be.